Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260430-C2026_093-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
20 AVRIL 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 40
Présents : 37
Votants : 40
Procuration : 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt sept avril à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, Mme Stéphanie BODIN, M. Jonathan SEKLI, Mme Sophie JUBIN, Mme Claire MAHÉ, M. Pascal HERVIEUX, Mme Sylvie BOULO, Mme Camille LE CLAIRE, M. Yanncik FIEVEZ, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Laëtitia ÉON, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, M. Pascal GUIBLIN, Mme Sandra ROUSSELET, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RÉTHO, M. François HERVIEUX, Mme Gaëlle ROLLIN, M. Pascal QUIMBRE, M. Marcel ARS, Mme Sophie SOULIMAN, M. Jean-Pierre GALUDEC, Mme Isabelle GUILLET, M. Boris LEMAIRE, Mme Delphine JEANNIN, M. Jean-Pierre LE METAYER, M. Maxime PICARD, Mme Evelyne LE NORMAND, M. Alain LOUIS, Mme Albane DIEU, M. Anthony LECOINTRE , Mme Marie HAMEL-FAURE , M. Kévin MENANT, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN, Mme Colette GORRÉ

Absent(s) ayant donné pouvoir :
M. Jean-Yves BOUSSO a donné pouvoir à M. Marcel ARS
Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER a donné pouvoir à Mme Delphine JEANNIN
Mme Maryse GÉRARD a donné pouvoir à M. Kévin MENANT

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_093 - ADMINISTRATION GENERALE - TOURISME - Désignation de 13 représentants au sein du conseil d'administration de la SPL Rochefort-En-Terre Tourisme

Rapporteur : M. Patrice LE PENHUIZIC, PRESIDENT

Par délibération en date du 11 décembre 2017 (2017 12 n°09), les membres du Conseil Communautaire ont validé la création d'une société publique locale (SPL) dénommée « SPL Rochefort-En-Terre Tourisme.

Les statuts ayant été approuvés lors de cette même séance, le nombre de représentants a alors été fixé à 14 représentants des collectivités, soit 13 représentants de Questembert Communauté et 1 représentant de Arc Sud Bretagne (actionnaire de la SPL).

Sur proposition du Bureau communautaire du 16 avril 2026, les membres de la commission Tourisme sont proposés pour siéger au sein de la SPL Rochefort-En-Terre Tourisme.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260430-C2026_093-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Communautaire décident :

- De valider la proposition du Bureau communautaire et désigner les membres de la commission Tourisme comme représentants au sein de la SPL Rochefort-En-Terre Tourisme, soit :

Commune	Membres Titulaires (Nom Prénom Commune)	Membres suppléants (Nom Prénom Commune)
Berric	Stéphanie BODIN	Jonathan SEKLI
Caden	Pascal HERVIEUX	Sylvie BOULO
La Vraie-Croix	Sandra ROUSSELET	Pascal GUIBLIN
Larré	Yannick FIEVEZ	Camille LE CLAIRE
Lauzach	Laetitia ÉON	Patrice LE PENHUIZIC
Le Cours	Joël TRIBALLIER	/
Limerzel	Sylvie GAIN	Serge LUBERT
Malansac	Gaëlle ROLLIN	Pascal QUIMBRE
Molac	Michel ARS	Sophie SOULIMAN
Pluherlin	Isabelle GUILLET	Jean-Pierre GALUDEC
Questembert	Anthony LECOINTRE	Marie HAMEL-FAURE
Rochefort-en-Terre	Stéphane COMBEAU	/
Saint-Gravé	Colette GORRÉ	Thierry AUTRAN

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 30 avril 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 30/04/2026
Qualité : PRÉSIDENT